

CHILI

Amnesty International exhorte le Sénat à protéger des vies

Index AI : AMR 22/005/2004

ÉFAI

Mercredi 23 juin 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International exhorte les membres du Sénat chilien à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et l'intégrité physique de quatre prisonniers en grève de la faim. Ces détenus exigent l'adoption d'une loi d'amnistie.

Condamnés pour des infractions à caractère politique, Jorge Espínola, Jorge Mateluna, Hardy Peña et Esteban Burgos sont en grève de la faim depuis plus de soixante-dix jours. Ils présentent de sérieux problèmes de santé qui peuvent entraîner des séquelles physiques permanentes, voire la mort. En approuvant la loi d'amnistie, les législateurs pourront protéger la vie et la santé de ces quatre prisonniers et compenser les injustices et les mauvais traitements qu'ils ont subis pendant leur procès et leur détention.

Aujourd'hui, le Sénat chilien va soumettre au vote un projet de loi en faveur de 33 prisonniers politiques, dont ces quatre hommes qui ont entamé leur grève le 12 avril.

Informations générales

Jorge Espínola, Jorge Mateluna, Hardy Peña et Esteban Burgos appartiennent à un groupe de prisonniers politiques en détention depuis dix à quatorze ans. Ils ont subi des tortures au début de leur emprisonnement. Jugés en vertu de la législation antiterroriste, par des tribunaux militaires dans la plupart des cas, ils ont été condamnés à des peines qui vont de trente ans d'emprisonnement à la perpétuité. Leurs procès n'étaient pas conformes aux normes internationales en matière d'équité.

Le 10 juin, les quatre hommes ont été transférés de force à l'hôpital de la prison de haute sécurité de Santiago. Dans un premier temps, on les a attachés à leurs lits afin de pouvoir les réhydrater. Des organisations non gouvernementales chiliennes de défense des droits humains ont obtenu l'autorisation de les faire examiner par un médecin indépendant. Selon les informations reçues,

ces hommes ont perdu plus de 20 kilogrammes et présentent des atteintes cardiaques, rénales et intestinales.

Les prisonniers demandent l'adoption du projet de loi d'amnistie présenté en novembre 2002 devant la Commission des droits humains du Sénat. Le vote des sénateurs a été ajourné pour la cinquième fois le 9 juin 2004. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>